

Démarches d'urbanisme

Les demandes d'autorisation de construire



Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques - Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : urba@ville-kremlin-bicetre.fr

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- CERTIFICAT D'URBANISME
- DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS D'AMÉNAGER
- PERMIS MODIFICATIF D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER
- PERMIS DE DÉMOLIR
- TRANSFERT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER
- CONTESTATION D'UNE AUTORISATION D'URBANISME
- TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)
- ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Questions - Réponses

- Qui peut déposer la demande ?
- Dans quel cas doit-on recourir à un architecte ?
- Surface de plancher d'une construction : quelles sont les règles de calcul ?
- Comment consulter le cadastre ?
- Quelle est la durée de validité d'une autorisation ?
- Comment transformer un local en logement ?

- Comment transformer un local en logement ?
- Infraction aux règles d'urbanisme : quels sont les délais de prescription ?
- Quelles sont les règles pour construire une clôture ?
- Doit-on obtenir une autorisation d'urbanisme pour construire une cave ?
- Peut-on transformer un sous-sol en logement pour le louer ?
- À quoi sert l'alignement individuel d'un bien immobilier ?
- Quelle est la hauteur réglementaire d'un garde-corps ?
- Quelles démarches effectuer pour construire un puits dans son jardin ?
- Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?
- Peut-on construire sur un terrain agricole ?
- Faut-il une autorisation d'urbanisme pour poser des panneaux solaires au sol ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Travaux
- Urbanisme - BTP
- Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain
- Travaux sur ou aux abords d'un monument historique
- Installation d'une éolienne domestique ou agricole

Pour en savoir plus

- Portail géofoncier
Source : Ordre des géomètres-experts
- Site d'information sur la protection des réseaux et canalisations
Source : Ministère chargé de l'urbanisme

Services en ligne

- Téléservice : Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme
- Modèle de document : Contester l'augmentation du prix réclamé par l'entreprise pour la construction de sa maison
- Modèle de document : Se retourner contre le garant du constructeur de sa maison non terminée
- Modèle de document : Informé son assureur des réparations engagées à la suite d'une déclaration de sinistre
- Téléservice : Rechercher un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques (base Mérimée)
- Formulaire : Cerfa n°14433*02 : Demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Formulaire : Cerfa n°13410*06 : Demande de certificat d'urbanisme
- Formulaire : Cerfa n°13703*08 : Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI
- Formulaire : Cerfa n°13404*08 : Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire)
- Formulaire : Cerfa n°13702*07 : Déclaration préalable (lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager)
- Formulaire : Cerfa n°13406*09 : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI)
- Formulaire : Cerfa n°13409*09 : Demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes)
- Formulaire : Cerfa n°88065*09 (ou 13409*09) : Demande de permis d'aménager
- Formulaire : Cerfa n°13411*09 : Demande de modification d'un permis de construire en cours de validité
- Formulaire : Cerfa n°13405*07 : Demande de permis de démolir
- Formulaire : Cerfa n°13412*08 : Demander le transfert d'un permis de construire valide
- Formulaire : Cerfa n°13407*04 : Déclaration d'ouverture de chantier
- Formulaire : Cerfa n°13408*06 : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Formulaire : Fiche complémentaire / autres demandeurs pour un même projet
- Formulaire : Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières. Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES
01.43.65.25.34 sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr
- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
: <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00
Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. [En savoir +](#)

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- CERTIFICAT D'URBANISME
- DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS D'AMÉNAGER
- PERMIS MODIFICATIF D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER
- PERMIS DE DÉMOLIR
- TRANSFERT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER
- CONTESTATION D'UNE AUTORISATION D'URBANISME
- TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)
- ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Questions - Réponses

- Qui peut déposer la demande ?
- Dans quel cas doit-on recourir à un architecte ?
- Surface de plancher d'une construction : quelles sont les règles de calcul ?
- Comment consulter le cadastre ?
- Quelle est la durée de validité d'une autorisation ?
- Comment transformer un local en logement ?
- Infraction aux règles d'urbanisme : quels sont les délais de prescription ?
- Quelles sont les règles pour construire une clôture ?
- Doit-on obtenir une autorisation d'urbanisme pour construire une cave ?
- Peut-on transformer un sous-sol en logement pour le louer ?
- À quoi sert l'alignement individuel d'un bien immobilier ?
- Quelle est la hauteur réglementaire d'un garde-corps ?
- Quelles démarches effectuer pour construire un puits dans son jardin ?
- Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?
- Peut-on construire sur un terrain agricole ?
- Faut-il une autorisation d'urbanisme pour poser des panneaux solaires au sol ?

Et aussi...

- [Travaux](#)
- [Urbanisme - BTP](#)
- [Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain](#)
- [Travaux sur ou aux abords d'un monument historique](#)
- [Installation d'une éolienne domestique ou agricole](#)

Pour en savoir plus

- [Portail géofoncier](#)
Source : Ordre des géomètres-experts
- [Site d'information sur la protection des réseaux et canalisations](#)
Source : Ministère chargé de l'urbanisme

Services en ligne

- Téléservice : [Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme](#)
- Modèle de document : [Contester l'augmentation du prix réclamé par l'entreprise pour la construction de sa maison](#)
- Modèle de document : [Se retourner contre le garant du constructeur de sa maison non terminée](#)
- Modèle de document : [Informé son assureur des réparations engagées à la suite d'une déclaration de sinistre](#)
- Téléservice : [Rechercher un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques \(base Mérimée\)](#)
- Formulaire : Cerfa n°14433*02 : [Demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine \(AVAP\)](#)
- Formulaire : Cerfa n°13410*06 : [Demande de certificat d'urbanisme](#)
- Formulaire : Cerfa n°13703*08 : [Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI](#)
- Formulaire : Cerfa n°13404*08 : [Déclaration préalable \(construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire\)](#)
- Formulaire : Cerfa n°13702*07 : [Déclaration préalable \(lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager\)](#)
- Formulaire : Cerfa n°13406*09 : [Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes \(PCMI\)](#)
- Formulaire : Cerfa n°13409*09 : [Demande de permis de construire \(autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes\)](#)
- Formulaire : Cerfa n°88065*09 (ou 13409*09) : [Demande de permis d'aménager](#)
- Formulaire : Cerfa n°13411*09 : [Demande de modification d'un permis de construire en cours de validité](#)
- Formulaire : Cerfa n°13405*07 : [Demande de permis de démolir](#)
- Formulaire : Cerfa n°13412*08 : [Demander le transfert d'un permis de construire valide](#)
- Formulaire : Cerfa n°13407*04 : [Déclaration d'ouverture de chantier](#)
- Formulaire : Cerfa n°13408*06 : [Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux](#)
- Formulaire : [Fiche complémentaire / autres demandeurs pour un même projet](#)
- Formulaire : [Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Réseau de gaz naturel

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter [la fiche pratique](#).